Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026037-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 17
Procurations – 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JEAN Florence a donné procuration à M. LE COUTURIER Arnaud et Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Madame Ophélie HERRAULT

Délibération 2026-037 / Autre domaine de compétence – Environnement

Objet : Avis sur le projet d'implantation d'une antenne-relais Rue du Commandant Hamon

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la mairie a réceptionné une déclaration préalable pour la construction d'une antenne-relais sur une parcelle privée sise 14 Rue du Commandant Hamon. Ce projet porté par les opérateurs Bouygues Télécom et SFR doit permettre de renforcer la couverture 4G et 5G de la commune de Trémuson. Pour autant, l'installation de ce nouveau pylône soulève des questionnements dans la mesure où il existe déjà un équipement de ce type à proximité du site d'implantation.

Monsieur le Maire précise qu'une mutualisation avec l'antenne-relais implantée au lieu-dit Les Perrières n'est pas possible en raison de contraintes techniques qui nuiraient à la diffusion du signal. En cas de refus d'installation, la collectivité s'expose à un contentieux car l'antenne est posée au sein d'un parc d'activités, en dehors de la zone urbaine. Les premiers habitats sont situés à plusieurs centaines de mètres, c'est pourquoi cet argument ne peut pas être opposé aux opérateurs.

Dans la mesure où la déclaration préalable respecte la législation en matière d'urbanisme, il est difficile de s'opposer à l'implantation de l'antenne-relais sans engager la responsabilité financière de la commune.

A l'issue de cet exposé, plusieurs élus décident de s'abstenir sur cette question.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 8 abstentions (Mme LE FORBAN Roselyne, Mme GUILLO Sylvie, Mme PEDRON Estelle, Mme BONENFANT Gaëlle, Mme JEAN Florence, M. GLOAGUEN Maxime, M. LE COUTURIER Arnaud et M. PHILIPPE Stéphane),

- **EMET** un avis favorable sur le projet d'implantation d'une antenne-relais Rue du Commandant Hamon.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Ophélie HERRAULT
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire